

# DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE

---

## COMMUNE de SIGOGNE

---

### ENQUÊTE PUBLIQUE

**Relative à la demande de Révision du Plan Local  
d'Urbanisme de la commune.**

---

## CONCLUSIONS et AVIS

**Du commissaire Enquêteur**

## *Historique du projet de révision de la commune de SIGOGNE (pour mémoire)*

L'enquête publique, objet du présent rapport, porte sur la demande de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de SIGOGNE. Le projet de PLU présenté à l'enquête publique se substitue au précédent PLU approuvé le 7 novembre 2007.

Cette demande de révision a été prescrite par la délibération municipale du 8 décembre 2015.

Cette procédure s'est avérée nécessaire pour tenir compte des nouvelles lois et faire face aux nouveaux enjeux importants sur la commune, notamment dans le domaine de la maîtrise du développement communal.

Pour diriger cette enquête publique, J'ai été désigné par Ordonnance N° E19000156/86 en date du 14 août 2019, de monsieur Jean-François REVEL, 1<sup>er</sup> conseiller- désigné, du Tribunal administratif de POITIERS.

L'enquête publique s'est déroulée conformément :

- Aux articles L123-1 à L123-19-8 à L123-19-8 et R 123-1 à R 123-27 du code de l'environnement.
  - La loi SRU de décembre 2000.
  - La Loi ALUR du 24 mars 2014.
- Le dossier de la révision du PLU est plus particulièrement soumis aux articles L153-19 et L 153-33 et 153-8 e R 153-11 du code de l'urbanisme.
- L'arrêté N° 2019/100 du 16 septembre 2019 de monsieur Jérôme SOURISSEAU, Président de Grand Cognac, communauté d'agglomération.

J'ai tenu 6 permanences à l'hôtel de la communauté d'agglomération de Grand Cognac et à la mairie de SIGOGNE, selon le calendrier fixé par l'arrêté de monsieur Jérôme SOURISSEAU, Président de la communauté d'agglomération, lequel a par ailleurs rallongé la durée de l'enquête publique dans un arrêté N° 2019/111 en date du 24 octobre 2019 :

- Le lundi 7 octobre de 09h00 à 12h00 au siège de Grand Cognac.
- Le vendredi 11 octobre de 09h00 à 12h00 à la mairie de SIGOGNE
- Le mardi 22 octobre de 09h00 à 12h00 à la mairie de SIGOGNE
- Le mercredi 29 octobre 2019 de 09h00 à 12h00 à la mairie de SIGOGNE.
- Le vendredi 8 novembre 2019 de 14h00 à 17h00 au siège de Grand Cognac.
- Le vendredi 22 novembre 2019 de 09h00 à 12h00 à la mairie de SIGOGNE.

Ces permanences se sont globalement bien déroulées dans des salles et bureaux adaptés pour la circonstance. J'ai reçu de nombreuses personnes durant cette enquête publique.

De simples curieux, mais aussi des propriétaires directement impactés par le projet de révision et des riverains du milieu urbain, sensibilisés par le devenir de leur commune.

La révision du plan local d'urbanisme de SIGOGNE a été parfaitement comprise dans la commune par les élus et la population. J'ai constaté que la définition des objectifs poursuivis par cette procédure est en effet parfaitement claire et cohérente pour faire évoluer le document d'urbanisme dans les meilleures conditions.

Les administrés de la commune, reçus durant l'enquête publique ont demandé, pour la plupart, des aménagements du zonage sur leurs parcelles. J'ai pu constater que la collectivité dans son mémoire en réponse s'est tout particulièrement attachée à répondre au mieux aux préoccupations des exploitants en respectant la règle de droit et les obligations imposées par le PADD.

L'enquête publique a permis aussi de mettre en exergue les atouts du projet de révision du PLU de la commune. A cet égard, la communauté d'agglomération de Grand Cognac a présenté un dossier d'enquête préalable (*réalisé par le cabinet d'études « URBAN HYMNS »*), en tous points complet et précis, parfaitement pédagogique sur la forme avec notamment un rapport de présentation particulièrement détaillé. Le patrimoine bâti notamment en milieu urbain revêt un caractère remarquable et fait l'objet de toute l'attention des élus de la commune.

J'ai constaté aussi que ce document, porte également, un intérêt tout particulier à la situation des exploitants agricoles dans ce paysage rural entièrement dédié à la viticulture dans le cœur de Cognac. L'organisation de réunion de concertation en amont de l'enquête publique montre bien la volonté de rechercher tous les compromis nécessaires à l'équité et à l'équilibre des espaces.

Les élus de la commune attachent aussi beaucoup d'importance au développement des exploitations dans le village et les hameaux environnants, dans le strict respect des engagements pris lors de l'établissement du PADD.

Le commissaire enquêteur constatant :

**Sur la forme et le fond de l'enquête publique :**

- Que la procédure légale et réglementaire des enquêtes publiques relatives aux enquêtes publiques a été bien respectée sur la forme comme sur le fond.
- Que la population concernée par la dite enquête publique a été largement informée par tous les moyens légaux, (panneaux, presse) y compris dans le bulletin municipal « Le lien de SIGOGNE ». Aucun retour défavorable dans ce domaine ne m'a été signalé.
- Que le public a pu s'exprimer en toute liberté et que tous les documents ont été mis à sa disposition pour lui permettre toute la compréhension du contenu du dossier technique.
- Qu'aucun signalement, ni observation sur des lettres ou sur les registres d'enquête publique, de nature à mettre en cause ou à compromettre le projet de révision du PLU, ne nous est parvenu.

En conséquence de quoi, après avoir étudié le dossier de révision dans son ensemble, après avoir écouté la population lors de mes permanences, analysé toutes les observations portées sur les registres d'enquête publique et sur le site électronique de Grand Cognac.

J'émets un « **Avis favorable** » au projet de révision du Plan Local d'Urbanisme sur la commune de SIGOGNE.

Cet avis favorable s'accompagne cependant, des fortes recommandations liées aux différentes remarques émises par les personnes associées à l'enquête publique, notamment les obligations de compléments d'informations et de rectifications, imposées par madame la Sous-préfète de Cognac, dans la synthèse des avis de l'état, en date du 25 juillet 2019.

Fait à Garat le 20 décembre 2019

Jacques LACOTTE  
Commissaire Enquêteur

